PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DU PRÉSIDENT

Société : ABCIVI (SAS)
Siège social actuellement : 9 rue des colonnes, 75002 Paris
Capital social : 6 000 euros
SIREN : 984 515 700

Le soussigné :
M. NICOLAS ASTRE, en qualité de Président de la société ABCIVI, domicilié 20 rue des sources, 03200 Vichy,
Considérant que la gestion de la société nécessite le transfert du siège social en dehors du ressort du greffe où la société est immatriculée,

Décide ce qui suit :

1) Par décision en date du 06/12/2025, il est pris acte du transfert du siège social de la société ABCIVI, à compter du 06/12/2025,
 de l'adresse : 9 rue des colonnes, 75002 Paris
 à l'adresse : 20 rue des sources, 03200 Vichy.

2) En conséquence, l'Article 4 des statuts est modifié en ce sens que le siège social est désormais fixé au :
 20 rue des sources, 03200 Vichy.

3) Il est demandé que la société soit radiée du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris et réimmatriculée au RCS compétent de Cusset.

4) Le Président est autorisé à accomplir toutes les formalités liées audit transfert, notamment :
 - la signature et le dépôt du formulaire de déclaration modificative sur le guichet unique,
 - la signature de tous documents nécessaires, et
 - la publication des avis légaux requis dans un journal d'annonces légales du département de départ et d'arrivée.
5) Le présent procès-verbal sera annexé aux formalités et conservé dans les registres de la société.

Fait à Vichy, le 06/12/2025
Signature :



M. Nicolas ASTRE
Président

Pièces jointes :
- Statuts mis à jour (modification de l'article 4).
- Attestations de parution dans les journaux d'annonces légales (département 75 et département 03).